

SESSION : 2008	CODE : 510 33 002	Page 2 sur 24
EXAMEN : Brevet d'Etudes Professionnelles		Durée : 4 heures Coefficient : 8
SPECIALITE : Carrières Sanitaires et Sociales		
Epreuve : EP2 Sciences et Technologie		

SUJET

Michael, 30 ans, conducteur de bus, a eu un accident de la circulation avec sa moto. Sa colonne vertébrale est fracturée, il est paraplégique et devra désormais se déplacer en fauteuil roulant.

SCIENCES MEDICO-SOCIALES (60 pts)

1. La paraplégie est un handicap moteur.

1.1 Donner son origine.

.....
.....

1.2 Indiquer les caractéristiques et les manifestations de la déficience.

- caractéristiques :

.....
.....

- manifestations :

.....
.....

1.3 Citer deux types de handicaps, autres que le handicap moteur et pour chacun d'eux, citer deux exemples.

.....
.....
.....
.....

SESSION : 2008	CODE : 510 33 002	Page 3 sur 24
EXAMEN : Brevet d'Etudes Professionnelles		Durée : 4 heures Coefficient : 8
SPECIALITE : Carrières Sanitaires et Sociales		
Epreuve : EP2 Sciences et Technologie		

**1.4 Un handicap peut être acquis, héréditaire ou congénital.
Enoncer trois mesures de prévention des handicaps congénitaux.**

.....

.....

.....

2. Les conséquences du handicap sur l'organisme de Michael sont multiples. Il ne sent plus ses jambes et est incapable de maîtriser ses sphincters.

2.1 Indiquer la structure qui a accueilli Michael après son hospitalisation.

.....

2.2 Citer deux professionnels intervenant dans cette structure et indiquer leur rôle.

.....

.....

.....

.....

2.3 La personne handicapée a des besoins spécifiques. Indiquer le rôle de l'aide soignante en réponse aux besoins suivants :

Hygiène et confort :

.....

.....

Se nourrir :

.....

.....

Eliminer :

.....

.....

SESSION : 2008	CODE : 510 33 002	Page 4 sur 24
EXAMEN : Brevet d'Etudes Professionnelles SPECIALITE : Carrières Sanitaires et Sociales Epreuve : EP2 Sciences et Technologie		Durée : 4 heures Coefficient : 8

3. Michael veut faire valoir ses droits en tant que personne handicapée et dépose un dossier à la Maison Départementale de la Personne Handicapée de son département.

3.1 Indiquer trois missions de cette structure.

.....

.....

.....

Envisageant son retour à la maison, Michael souhaite bénéficier de l'aide d'une auxiliaire de vie sociale.

4. Donner deux missions d'une auxiliaire de vie sociale auprès d'une personne handicapée

.....

.....

5. Michael ne peut plus exercer son ancien métier et s'informe sur la politique en faveur des personnes handicapées.

5.1 À l'aide du document A, indiquer le principe affirmé par la loi handicap :

.....

.....

DOCUMENT A - Promouvoir votre emploi

La loi handicap affirme le principe de non discrimination et donne la priorité à votre travail en milieu ordinaire [...]

Depuis 1987, les entreprises de plus de 20 salariés étaient tenues à une obligation d'emploi d'au moins 6 % de personnes handicapées. La loi du 11 février 2005 réaffirme cette obligation et l'étend à de nouvelles catégories de personnes handicapées: les titulaires de la carte d'invalidité et les titulaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

La loi durcit aussi la sanction: la contribution à l'Agefiph* pour les entreprises n'ayant pas respecté le quota de 6 % est renforcée et sera même triplée pour les entreprises n'ayant réalisé aucun effort dans un délai de trois ans.

Travailler dans la fonction publique

Le statut de la fonction publique est modifié pour tenir compte de vos difficultés spécifiques d'accès à l'emploi : modernisation du recrutement par contrat, recul ou suppression des limites d'âge des concours, création d'un temps partiel de droit, mise en oeuvre d'aménagements d'horaires pour les fonctionnaires handicapés ou les aidants familiaux.

Un Fonds pour l'insertion professionnelle dans la fonction publique est créé. Il sera alimenté par la contribution des ministères, des collectivités territoriales et des hôpitaux ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6 %.

* Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Source: Ministère de la Santé et des Solidarités, octobre 2006

SESSION : 2008	CODE : 510 33 002	Page 5 sur 24
EXAMEN : Brevet d'Etudes Professionnelles SPECIALITE : Carrières Sanitaires et Sociales Epreuve : EP2 Sciences et Technologie		Durée : 4 heures Coefficient : 8

5.2 Préciser le type d'obligation auquel les entreprises de plus de 20 salariés sont soumises :

.....

.....

5.3 Citer les deux nouvelles catégories de personnes handicapées concernées par la loi du 11/02/05 dans le cadre de l'obligation d'emploi :

.....

.....

6. La compagne de Michael veut l'aider à accepter et à surmonter son handicap. Indiquer quatre attitudes positives qu'elle doit adopter.

.....

.....

.....

.....

7. Michael et sa compagne décident de se marier après avoir été « pacsés ».

7.1 Définir le mariage.

.....

.....

7.2 Citer trois effets du mariage sur les époux.

.....

.....

.....

SESSION : 2008	CODE : 510 33 002	Page 6 sur 24
EXAMEN : Brevet d'Etudes Professionnelles		Durée : 4 heures
SPECIALITE : Carrières Sanitaires et Sociales		Coefficient : 8
Epreuve : EP2 Sciences et Technologie		

8. Michael et sa compagne souhaitent fonder une famille en ayant recours à la P.M.A.

8.1 Donner la signification du sigle P.M.A.

.....

8.2 Nommer une technique de PMA.

.....

8.3 Définir les trois formes de familles existantes en complétant le tableau ci-dessous.

Types de famille	Définition
Traditionnelle ou nucléaire	
Monoparentale	
Recomposée	